

Québec, le 28 janvier 2015

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents, reçue en date du 8 janvier 2016, relativement à l'obtention de :

« Indemnités, allocations et salaires annuels versés aux directeurs et directrices de cabinet du ministère pour les quatre dernières années incluant 2015
... que les données soient séparées par année, et par type de versement (indemnités, allocations, salaires).».

En réponse à votre demande, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le tableau qui fait état des indemnités, allocations et salaires des directeurs de cabinet d'Août 2010 à aujourd'hui, janvier 2015.

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Alain Olivier
Responsable de l'accès aux documents

AO/cp
PJ

